



Liquidation entreprise individuelle et dettes bancaires

Par **renan**, le **22/05/2012** à **15:53**

Bonjour,

Voici ma situation:

J'ai une entreprise individuelle (nom propre). Pour reprendre cette structure la banque m'a accordé un prêt. Il me reste environ 70 000 € à rembourser. Je n'ai ni caution, ni garantie. Il s'agit d'un prêt professionnel.

Bien que la structure tourne, je ne peux pas me rémunérer et termine les fins de mois à l'équilibre, voir en léger déficit. Je ne vois pas la situation s'améliorer et j'arrive à la fin de mes ressources perso.

J'ai vais être dans l'obligation de me mettre en liquidation ou en cessation d'activité.

Sachant que je ne possède aucun bien saisissables, sauf ceux de l'entreprise (valeur 15 000€) et que je serais donc en insuffisance d'actifs, que va-t-il se passer:

- Pour le remboursement de ces 70 000€ ?
- Serais-je interdit bancaire?
- La banque pourra-t-elle m'attaquer par la suite à la clôture du jugement?
- Pendant cette phase vais-je pouvoir retrouver un emploi sans risque de saisie sur salaire?

Merci à tous.